

## LOI TRAVAIL EL KHOMRI

Le gouvernement écoute mais n'entend rien :

# HURLONS PLUS FORT !



**Jeudi 28 avril**

La réécriture du projet de Loi Travail, annoncée par le Gouvernement VALLS le 14 Mars, reste un poison pour les Salariés, les Jeunes et les Privés d'Emploi.

Anesthésiées, accoquinées et à court d'antidote, certaines organisations réformistes saluent quant à elles « *un projet de loi porteur de progrès pour les jeunes et les salariés* » (cf. Laurent BERGER, Twitter, 14-03).

**Qui dit vrai ? Qui dit faux ?**

**A VOUS DE JUGER, A VOUS DE  
LUTTER AUX CÔTÉS DE LA CGT !**

La durée du congé  
en cas de décès  
d'un proche n'est  
plus garantie par  
la loi

Les temps  
d'astreinte  
peuvent être  
décomptés en  
repos

Une entreprise peut  
faire un plan social sans  
avoir de difficultés  
économiques

PAR ACCORD  
D'ENTREPRISE FIN DE LA  
GARANTIE DU DEPART  
EN CONGE 1 MOIS  
AVANT LA DATE  
CONVENUE

Les 11 heures de  
repos obligatoires  
par tranche de 24h  
peuvent être  
fractionnées

PAR ACCORD, LES  
HEURES SUPP'  
PEUVENT ETRE 5  
FOIS MOINS  
MAJOREES

Modulation du temps  
de travail possible sur  
3 ans avec un accord  
d'entreprise

Une entreprise peut,  
par accord, baisser  
les salaires et  
changer le temps de  
travail